

COVID-19

Élargissement de la vaccination dans la Capitale-Nationale

Le 31 décembre dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçait que tous les vaccins reçus au Québec au cours des prochaines semaines seront utilisés de manière à immuniser le plus grand nombre de personnes possible au sein des **groupes prioritaires**. Cette décision s'inscrit à la suite d'une recommandation formulée par le Comité sur l'immunisation du Québec de l'Institut national de santé publique du Québec.

Selon la recommandation, il n'est donc plus nécessaire de conserver la deuxième dose en réserve. Initialement, Pfizer recommandait de garder la moitié des doses afin d'administrer cette deuxième dose. Maintenant, comme des livraisons sont assurées pour les prochaines semaines, Pfizer indique qu'il n'y a plus d'enjeu à utiliser l'ensemble des doses, sans devoir conserver la deuxième en réserve. Soulignons que l'efficacité de la première dose, 14 jours après son administration, est de plus de 90 % pour les deux vaccins actuellement disponibles (Pfizer et Moderna).

En ce sens, les rendez-vous pour la deuxième dose des personnes déjà vaccinées sont annulés et seront reportés. Si ce n'est déjà fait, les personnes concernées recevront une notification par courriel et/ou sur leur téléphone mobile à cet effet.

Suite à cette nouvelle recommandation, des vaccins additionnels seront rapidement disponibles dès le dimanche 3 janvier, aux travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux en contact étroit avec des usagers en CHSLD et au sein des milieux hospitaliers de la région et aux proches aidants, tel que le prévoit la directive. Pour notre établissement, cela représente un nombre significatif de doses additionnelles qui pourront être administrées au cours des prochains jours.

Rappelons que la deuxième dose demeure importante et qu'elle permet surtout d'assurer une protection à long terme. Elle sera administrée dans les délais prescrits par la Santé publique afin d'assurer une couverture vaccinale maximale.

La vaccination rapide de l'ensemble des groupes prioritaires permet de réduire de manière significative les impacts importants de la COVID-19, surtout chez les cas sévères, et de protéger les travailleurs du réseau qui sont essentiels à la prestation des services de santé.

Il est toutefois primordial de continuer d'appliquer les mesures de protection contre les infections de manière rigoureuse, et ce, même pour les personnes vaccinées, et jusqu'à avis contraire de la Santé publique.